

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 06 AVRIL 2013**

Le 06 avril 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Karim TENNAH, Martine CATERINO, François GALLO, Aurelio VICQUERY, Laurence LAMALLE, Roger MION, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Claude MARMIER.

Absents excusés : Manuel DE LAS CUEVAS, Jean-Louis PFEIFFER.

Manuel DE LAS CUEVAS donne procuration de vote à Martine CATERINO.

Jean-Louis PFEIFFER donne procuration de vote à Pascal DESROUSSEAUX.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

La séance est déclarée ouverte à 09 h 00.

### 1- Délibération modificative sur les subventions aux associations.

Compte tenu du déménagement de la classe de Bucey dans le regroupement scolaire de Fontvannes à la rentrée des vacances d'avril 2013, la subvention de 600,00 € allouée pour la Coopérative Scolaire n'a plus lieu d'être, cette somme restera donc disponible pour une autre utilisation qui reste à définir.

### 2- Convention ATESAT.

Concernant la sécurisation de la voie publique (traversée des voitures à vitesse excessive), il y a lieu d'adhérer à cet organisme pour pouvoir bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat.

Il est donc décidé d'un commun accord de préparer le dossier d'inscription de la commune, dans les plus brefs délais. En effet, la traversée de Bucey présente un danger pour les piétons (trottoirs étroits) et pour les voitures en stationnement (manque de visibilité).

Il est d'autre part décidé, à très court terme, de se rapprocher de la Gendarmerie afin d'obtenir leur présence dans certains points du village dans les jours à venir, à titre de prévention, et de verbalisation si nécessaire.

### 3- Renforcement du réseau public de distribution d'électricité rues du Grand Chaast, du Carrefour et du Stade.

Devant les problèmes d'approvisionnement en électricité des habitants de ces trois rues, nous avons entrepris des démarches auprès du SDEA : le transformateur, la ligne basse tension, et la ligne aérienne venant de Vauchassis ayant besoin d'être remplacés, (la ligne aérienne venant de Vauchassis va être enterrée), il sera fait en sorte que tous ces travaux soient regroupés pour être exécutés par les services d'ERDF.

Il y a lieu de délibérer sur l'intérêt de monter un dossier qui permettrait l'exécution des travaux en Juin prochain : le projet est voté à l'unanimité.

#### 4- Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant supplémentaires au Syndicat de la Vanne.

François GALLO avait été élu titulaire, et Roger MION suppléant.

Nous élisons comme second titulaire : Roger MION, et comme suppléants Marie-Christine DESROUSSEAUX et Aurélio VICQUERY.

Dans le cas où aucune de ces personnes ne serait disponible, il sera procédé à une procuration pour une tierce personne afin d'être en mesure de représenter Bucey à chaque réunion. Le coût d'entretien des rives de la Vanne étant calculé sur la base du nombre d'habitants de chaque commune d'une part, et sur les kilomètres de rive bordant chacune d'elles d'autre part, il apparaît que la commune de Bucey est beaucoup plus imposée qu'une ville comme Sens par exemple. Le mode de calcul devant être révisé dans le temps, notre présence aux réunions est donc indispensable.

#### 5- Approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire nous fait lecture des nouveaux statuts, qui pour la commune de Bucey, n'auront aucune incidence. Le Conseil approuve donc cette modification statutaire.

Il est à noter que la CDC allouera un petit budget supplémentaire à notre commune à l'occasion des Jeux Médiévaux organisés en juin par l'Association d'Animation, dès lors que la publicité qui en sera faite atteindra plusieurs communes environnantes.

#### 6- Approbation des Comptes de Gestion 2012 du Receveur (Commune, Eaux, CCAS).

Le Compte de Gestion est mis en place par la Trésorerie, qui nous en fournit le dossier complet, celui-ci doit être approuvé et signé par Monsieur le Maire.

Il est voté à l'unanimité.

#### 7- Approbation des Comptes Administratifs 2012 (Commune, Eaux, CCAS).

Le Compte Administratif, qui est un extrait du Compte de Gestion, est établi par la Mairie.

Ce Compte doit être approuvé par les membres du Conseil, en l'absence du Maire, ce qui constitue un droit d'expression des conseillers, qui approuvent ou non la démarche du Maire durant l'exercice écoulé (respect des prévisions budgétaires établies). Compte-tenu du fait que notre équipe n'était pas en place en 2012, ce Compte ayant été approuvé par défaut par la Cour des Comptes, le conseil donne son approbation.

#### 8- Vote des taxes communales.

La Perception, au vu des résultats d'exercice, simule un budget et incite à augmenter les taxes directes (foncière et habitation) afin de subvenir aux augmentations prévues de nos dépenses.

Nous devons décider si nous maintenons le taux des taxes ou si nous les augmentons : compte-tenu des réserves financières suffisantes dont nous disposons, Mr le Maire décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour cette année. Après un an d'exercice et un recul nécessaire, le budget pourra alors être revu en toute connaissance de cause, et principalement quand le coût du Groupement Scolaire sera établi plus précisément.

## 9- Présentation et vote des Budgets Primitifs 2013.

Budget primitif de la commune : le Budget 2013 est à expédier semaine 15, car il doit être voté pour le 15 avril. Monsieur le Maire nous présente les grandes lignes de ce prévisionnel :

Les dépenses de fonctionnement :

Solde positif reporté de 2012 : + 131 039,00

Recette prévues : 284 345,00

Dépenses prévues : 264 130,00

Ce poste provisionne un résultat excédentaire de 20 000 € par an pour anticiper les dépenses attendues à partir de 2014 pour le remboursement de l'école

Solde : + 151 254,00

Les dépenses d'investissement :

Solde positif reporté de 2012 : 57 045,00

Recettes prévues : 93 691,39

Dépenses prévues : 51 980,00 + un reste à réaliser de 2012 : 19 030,28

Solde : + 79726,11€

Budget primitif du Service des Eaux : le Budget prévisionnel présente un solde positif de 69235,81 € à la fin de l'exercice en incluant les travaux de remise aux normes des conduites plomb, nous pourrions d'ores et déjà prévoir les travaux de remplacement des conduites en plomb, pour un montant de 27 000,00 €

Budget primitif du CCAS : celui-ci présente un solde positif prévu de 437,45€ en provisionnant 1500€ de dépenses, nous en profiterons pour améliorer les prestations auprès des personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

## 10- Questions diverses.

10a – Aménagement de la Mairie : cette question sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, quand les lieux seront rendus vacants.

10b – Déménagement de la classe de Bucey : le groupe scolaire ouvre ses portes aux élèves à la rentrée des vacances de Pâques le 29 avril, l'institutrice a prévu le déménagement de la classe le samedi 13 avril.

10c – Assainissement : quelques litiges restaient à résoudre entre les résultats fournis par Amodiag et ceux de la Trésorerie concernant les réceptions de travaux : les dossiers ont été reconstitués et seront soumis pour approbation à la trésorerie.

10d – Pour être aux normes concernant l'éclairage public, toutes les ampoules des réverbères devront être remplacées avant le 31 mars 2015. Une étude est démarrée afin de mener à bien ce projet dans les plus brefs délais.

10e – La Gendarmerie Nationale informe de l'avancée de la délinquance sur les cantons d'Aix en Othe et Estissac. Au vu des chiffres fournis, il se trouve que notre commune « n'est pas une commune à risques » du fait de son éloignement de la ville et des sorties d'autoroute. Une « vigilance citoyenne » est néanmoins préconisée, nous vous en reparlerons à la suite d'un prochain conseil.

10f - Annulation des pénalités de retard éventuelles concernant les travaux d'assainissement non collectif. Compte tenu des pièces manquantes au dossier concernant les offres de service liées aux travaux entre 2007 et 2010, le conseil décide d'annuler les pénalités de retard éventuelles qui pourraient être retenues sur le compte des entreprises exécutantes par la trésorerie lors de l'établissement du solde final.

Ne pouvant faire la preuve du respect ou non- respect des délais d'exécution, et n'ayant enregistré à posteriori aucune plainte notoire sur ce sujet, n'étant pas acteur au moment des faits, le conseil considère que les délais d'exécution ont été respectés et demande de n'appliquer aucune pénalité aux entreprises de manière à solder définitivement ce dossier. Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 12 h 50.